



Fiche 3

Huile de palme

Recommandations liées à la restauration collective

Contexte

L'Europe importe entre 12 % et 15 % de la production d'huile de palme mondiale, soit plus de 6 millions de tonnes par an³⁹. Cela correspond à un espace cultivé de 588 000 hectares, soit une surface plus grande que la ville de Paris.

On retrouve de l'huile de palme dans l'alimentation humaine et animale, les cosmétiques, les produits pharmaceutiques, les produits chimiques, les produits d'entretien mais également dans d'autres usages industriels comme les biocarburants.

Au cours de sa phase de développement la plus intense (1990-2010), l'huile de palme a été un vecteur important de déforestation dans les pays d'Asie du Sud-Est, la Malaisie et en Indonésie, où cette production était en pleine expansion.

À l'horizon 2030, la FAO estime que les volumes produits devraient être deux fois supérieurs à ce qu'ils étaient en 2000.

Labels, certifications et dispositifs de traçabilité

■ **Certification RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil - table ronde sur l'huile de palme durable⁴⁰** : depuis sa révision en 2018, la certification RSPO possède des critères avancés en matière de lutte contre la déforestation (aucune déforestation directe, aucune plantation sur tourbières, transparence et traçabilité renforcées du produit jusqu'à la plantation).

Malgré ces critères avancés, ce standard de certification est soumis à des critiques, notamment en ce qui concerne les compensations financières octroyées, les procédures de litiges et le système d'audit externe.

Le système de certification RSPO comprend différentes chaînes d'approvisionnement (identifiable sur le logo apposé sur le produit) :

³⁹ Rapport l'empreinte forêt des Français – Envol Vert - Novembre 2018.

⁴⁰ La RSPO est une association à but non lucratif qui rassemble des parties prenantes issues de sept secteurs de l'industrie de l'huile de palme : les producteurs d'huile de palme, les sociétés agroalimentaires ou les distributeurs, les fabricants de biens de consommation, les détaillants, les banques et les investisseurs, les ONG de protection de l'environnement et de la nature, et les ONG de développement ou sociales. Son objectif est de développer et de mettre en application des normes mondiales concernant l'huile de palme durable.

- IP – « identité préservée » : retrace la chaîne d’approvisionnement d’un produit labellisé RSPO, de l’utilisateur final jusqu’aux plantations individuelles certifiées RSPO ;
- SG – « ségréguée » : garantit que les produits issus du palmier à huile certifié RSPO proviennent exclusivement de plantations certifiées par la RSPO, mais sans qu’il soit possible d’identifier ces plantations.

D’autres niveaux certifications moins robustes existent, cependant leur utilisation ne permet pas d’atteindre l’ambition fixée par la SNDI :

- MB – « Mass Balance » : permet le transfert d’allégations certifiées d’un produit RSPO vers un produit cultivé de manière conventionnelle. Cette opération peut se faire soit par un mélange physique des deux produits, soit par voie administrative ;
- BC - « Book and Claim » : constitué en la vente de certificats aux utilisateurs en fonction du volume fourni.

Les moyens à la disposition des acheteurs

Afin de réduire le risque de déforestation, il est tout d’abord préconisé de limiter le recours aux aliments transformés comportant de l’huile de palme en augmentant la part des plats cuisinés à partir d’ingrédients bruts.

Le travail sur les ingrédients entrant dans la composition des repas doit être mené par l’équipe en charge de la définition du besoin, dans le respect des règles nutritionnelles.

	Recommandations générales pour l'ensemble des segments et produits	Huile de palme
Définition du besoin	Si les matières premières ou produits transformés concernent les produits à risque listés dans le guide, évaluer précisément les quantités véritablement nécessaires, étudier les alternatives à ces produits.	Privilégier les produits bruts aux produits transformés dans lesquels de l'huile de palme est souvent incorporée.
Spécification technique	Démarche menée sur la traçabilité des produits proposés. Produits issus de productions responsables et durables. Produits certifiés.	La certification à prendre en compte sera la RSPO (régime de « l'identité préservée » ou « ségréguée »).
Critères d'attribution	Démarche de traçabilité initiée par le prestataire (questionnaire transmis aux fournisseurs, utilisation d'outil de suivi divers, etc.)	Produits certifiés RSPO (régime de « l'identité préservée » ou « ségréguée »)



	<p>Pourcentage de produits certifiés par des labels référencés dans le guide.</p> <p>Le soumissionnaire prévoit une sensibilisation du personnel de son organisme et si cela est possible de son prestataire aux enjeux de déforestation importée (par exemple : atelier dédié).</p> <p>Le soumissionnaire est autorisé à proposer des variantes afin de laisser la possibilité de proposer des produits avec une plus-value qualitative ou environnementale qui n'aurait pas été identifiée dans le travail préalable de <i>sourcing</i>.</p>	
Moyens de preuve	Présentation dans une note synthétique des démarches mises en œuvre en termes de traçabilité des produits .	
Attribution du marché	Demander aux attributaires la complétion du questionnaire relatif à la prise en compte du risque de déforestation dans la prestation.	
Condition d'exécution	<p>Le titulaire doit présenter une note avec des éléments de traçabilité minimale de des produits de ses fournisseurs : le nom commercial et le type de produit ainsi que les noms communs des produits utilisés lors de leur confection ; le pays de récolte, et si possible la région de récolte et la concession ; la quantité ; le nom et l'adresse du fournisseur, le nom et l'adresse du client-professionnel ; les documents et autres informations qui permettent de tracer l'origine des produits et évaluer le niveau de risque relatif à la déforestation.</p> <p>Le titulaire propose un plan de progrès qui intègre une démarche de traçabilité et de réduction du risque de déforestation associé aux importations.</p> <p>Le titulaire présente un bilan annuel qualitatif et quantitatif qui inclut la prise en compte du risque de déforestation dans l'exécution du marché.</p>	

